

Master Enseignement et Education (M2E), mention Professorat du second degré

Parcours : Lauréat (lauréat d'un concours)

Option concours (non lauréat d'un concours)

Sommaire

1	Présentation de la formation	3
1.1	Liens avec les territoires	4
1.2	Secteurs d'activité et types d'emploi.....	5
1.2.1	Secteurs d'activités	5
1.2.2	Types d'emplois accessibles	5
1.2.3	Lien avec le métier	5
1.2.4	Activités visées (adaptées à partir de la fiche RNCP38356)	5
1.2.5	Référentiel spécifique de compétences.....	5
1.2.6	Décrets, référentiels et cahier des charges du MEN	6
1.3	Publics ciblés	7
1.4	Conditions d'accès et passerelles.....	7
1.4.1	Modalités et conditions d'admission	7
1.4.2	Prérequis pour la formation en formation initiale	7
1.4.3	En master 1	7
1.4.4	En master 2	7
1.4.5	Passerelles.....	8
1.5	Construction de la formation	8
1.5.1	Principe de construction de la formation	8
1.5.2	Les parcours et les spécialités disciplinaires	10
1.5.3	Organisation des Unités d'enseignement.....	10
1.5.4	Adaptations de la maquette au parcours option concours (non lauréat)	20
1.5.5	Modules spécifiques	21
1.5.6	Méthodes pédagogiques, articulation avec les périodes de stage et préparation à l'insertion professionnelle.....	29
1.6	Liens formation-recherche	29
1.6.1	Laboratoires auxquels est adossée la formation.....	29
1.6.2	Formation à la recherche et par la recherche.....	30

1.7	Accompagnement et Suivi pédagogique	31
1.7.1	Dispositifs d'intégration et de soutien pédagogique	31
1.7.2	Dispositifs d'accompagnement et de suivi pédagogique	31
2	Architecture détaillée de la formation	32
2.1	Validation de la formation	32
2.1.1	Modalités de contrôle des compétences et des connaissances	32
2.1.2	Jurys.....	32
2.1.3	Mise en œuvre de la VAE.....	32
2.2	Organisation détaillée de chaque semestre	33
2.2.1	Semestre 1 – parcours lauréat	33
2.2.2	Semestre 2 – parcours lauréat	34
2.2.3	Semestre 1 – parcours non lauréat	35
2.2.4	Semestre 2 – parcours non lauréat	36
2.2.5	Semestre 3 – parcours lauréat et non lauréat	37
2.2.6	Semestre 4 – parcours lauréat et non lauréat	38
2.3	Equipes pédagogiques	39
3	Processus d'amélioration continue	43
3.1	Modalités d'évaluation des enseignements	43
3.2	Instances contribuant au processus d'amélioration continue	43
3.2.1	Le Comité Académique de Formation.....	43
3.2.2	Le Groupe Comité Technique de Formation	43
3.2.3	Conseil de perfectionnement	43
4	Annexes : Tableaux synoptiques	44

1 Présentation de la formation

Titre :

Master Enseignement et Education, mention professorat du second degré

Domaine :

Sciences humaines et sociales

Niveau d'étude :

Bac +5

Nomenclature du niveau de qualification :

Niveau 7

Parcours :

Parcours lauréats des concours du CAFEP-CAPE, CAFEP-CAPEPS, CAFEP-CAPET (et CAFEP-CAPLP hors sections professionnelles)

Parcours non lauréats des mêmes concours (public ou privé).

Composantes impliquées :

IFUCOME UCO Angers (SIREN 78611668100010),

ISFEC Océan Indien UCO La Réunion (SIREN 481 701 381)

ISFEC IFEPSA Les Ponts de Cé (SIREN 323 800 896)

Partenaires impliqués :

ISFEC Atlantique (SIREN 786 014 639),

ISFEC Bretagne (SIREN 529 582 991),

ISFEC Saint Martin (SIREN 314 398 009)

Responsables académiques du master :

Emmanuelle LOCHU, Faculté d'Education (toutes disciplines hors EPS)

Nicolas TERRE, IFEPSA (discipline EPS)

Etablissement certificateur :

Université d'Angers

Code(s) NSF (Nomenclature des Spécialités de Formation) :

333 : Enseignement, formation

333n : Etudes et projets de cursus de formation et de méthodologies éducatives

333t : Education et transfert de connaissance

Formacode(s) :

44542 : Pédagogie

44530 : Sciences éducation

Fiche RNCP France compétences :

En attente de publication (RNCP38356 : MEEF, 2nd degré/Professeur des collèges et lycées)

La formation de Master Enseignement et Éducation (M2E) comprend plusieurs mentions et répond :

- D'une part à la modification des conditions de recrutement et de formation des enseignants de l'enseignement privé sous contrat telles que définies par le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 (NOR : MENH2509051D) ;
- Et d'autre part à l'arrêté du 9 septembre 2025 modifiant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licences et de diplômes nationaux de masters (NOR : MENS2521028A).

La mention Professorat du second degré répond aux dispositions des **chapitres IV** « Dispositions modifiant le statut particulier des professeurs certifiés », **V** « Dispositions modifiant le statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive » et **VII** « Dispositions modifiant le statut particulier des professeurs des lycées professionnels », hors spécialités professionnelles du dudit décret.

1.1 Liens avec les territoires

Le M2E mention professorat du second degré répond aux besoins de recrutement et de formation des enseignants de l'enseignement catholique sous contrat des régions académiques rattachées à l'Université Catholique de l'Ouest, à savoir les régions :

- Bretagne
- Pays de la Loire
- Centre Val de Loire
- La Réunion

Le master Enseignement et Éducation va progressivement remplacer l'actuel master MEEF mention second degré porté académiquement par la faculté d'éducation de l'UCO.

Il est mis en œuvre dans les ISFEC intégrés et partenaires (Instituts supérieurs de formation de l'Enseignement catholique) en collaboration avec les établissements de l'enseignement catholique sous contrat du second degré de ces mêmes régions :

- ISFEC intégrés : IFUCOME UCO Angers, IFEPSA Les Ponts-de-Cé, ISFEC Océan Indien UCO La Réunion
- ISFEC Partenaires : ISFEC Atlantique (sites de Nantes et de la Roche-sur-Yon), ISFEC Bretagne (sites de Rennes et Brest), ISFEC Saint Martin à Tours

Les établissements privés de l'enseignement catholique sous contrat étant particulièrement bien représentés dans l'ouest de la France hexagonale, le nombre d'étudiants inscrits au sein des ISFEC du territoire de l'UCO représentait 35% des étudiants inscrits sur l'ensemble du territoire national durant l'année scolaire 2024/2025.

Les tableaux ci-dessous indiquent d'une part le nombre d'étudiants inscrits en master sur les 4 dernières années dans chacun des ISFEC concernés et d'autre part le nombre de lauréats des concours externes affectés dans un établissement de l'enseignement catholique sur ces mêmes années.

- Nombre d'étudiants inscrits en master MEEF, mention second degré :

ISFEC	Année 2022/2023	Année 2023/2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026
IFUCOME Angers	159	150	156	154
ISFEC Atlantique	20	14	9	0
ISFEC Bretagne	92	89	77	81
IFEPSA	101	104	110	110
TOTAL	372	357	352	346

- Nombre de lauréats des concours externes, mention second degré :

ISFEC	Année 2022/2023	Année 2023/2024	Année 2024/2025	Année 2025/2026
Région Pays de la Loire	136	140	151	157
Région Bretagne	151	153	123	121
Région Centre Val de Loire	27	18	21	31
La Réunion	6	4	2	2
IFEPSA	15	7	12	5
TOTAL	335	322	309	316

Les lauréats sont affectés en stage dans l'un des départements de chacune des académies par les services des directions diocésaines.

1.2 Secteurs d'activité et types d'emploi

1.2.1 Secteurs d'activités

Éducation

Enseignement

1.2.2 Types d'emplois accessibles

Professeur du second degré dans les collèges ou lycées

Maitre délégué ou enseignant contractuel

1.2.3 Lien avec le métier

Le master Enseignement et Éducation prépare les étudiants au métier de professeur dans le second degré en abordant toutes les dimensions du métier. Pour ce faire, la formation prend appui et tient compte des différents décrets, cahier des charges et référentiels publiés par le MEN (Ministère de l'Éducation nationale).

1.2.4 Activités visées (adaptées à partir de la fiche RNCP38356)

- Conception, mise en œuvre, évaluation de situations d'enseignement-apprentissage en collège et en lycée dans le respect du cadre institutionnel et prenant en compte la diversité des élèves
- Analyse réflexive des situations professionnelles visant l'adaptation des pratiques
- Conception de projets ou ressources pour l'enseignement
- Implication dans l'équipe éducative au sein de la classe comme au sein de l'établissement, au sein de dans la/les discipline(s) d'enseignement et entre disciplines (projets pédagogiques et interdisciplinaires)
- Pilotage de l'articulation famille/école/environnement scolaire
- Conduite de classe, gestion de groupes et organisation d'événements hors établissement scolaire
- Participation à la formation des enseignants et personnels d'éducation
- Contribution à des recherches en éducation et en formation

1.2.5 Référentiel spécifique de compétences

L'arrêté du 1er juillet 2013 (JORF n°0165 du 18 juillet 2013 - NOR : MENE1315928A) définit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation en référence aux décrets n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés, décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive, décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel .

Ce référentiel définit et décrit :

- **Les 14 compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (CC1 à CC14) :**
 - Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation
 - Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves
 - Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :
- **Compétences communes à tous les professeurs (P1 à P5) :**
 - Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :
 - Les professeurs, praticiens experts des apprentissages
- **Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes (D1 à D4) :**
 - Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias
 - Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition
 - Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le master Enseignement et Éducation mention Professorat du second degré a pour vocation de développer toutes ces compétences pour les enseignants du second degré.

1.2.6 Décrets, référentiels et cahier des charges du MEN

La formation tient compte :

- De l'arrêté du 9 septembre 2025 modifiant les nomenclatures des mentions des diplômes nationaux de licences et de diplômes nationaux de masters (NOR : MENS2521028A) ;
- Du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 (NOR : MENH2509051D) fixant le cadre des 2 années de formation initiale des lauréats des concours ;
- Des arrêtés du 17 avril 2025 et du 24 octobre 2025 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement ;
- De l'arrêté du 16 juillet 2021 fixant le cahier des charges relatif au continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation concernant la laïcité et les valeurs de la République (NOR : MENE2121163A) ;
- De l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (NOR : MENE2032812A) ;
- Du décret n° 2019-919 du 30 août 2019 relatif au développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue, et au cadre de référence des compétences numériques (NOR : MENE1915146D) ;
- Du cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation relatif à la formation à l'égalité filles-garçons ;
- Des publications définissant les enjeux éducatifs actuels au travers de parcours transdisciplinaires :
 - Education aux médias et à l'information dont l'intelligence artificielle
 - Education au développement durable et à la transition écologique
 - Education artistique et culturelle
 - Education à la santé dont la promotion de la santé et de l'éducation à la vie affective et relationnelle
 - Education à la citoyenneté

1.3 Publics ciblés

Ce master vise majoritairement les étudiants en formation initiale. Il est néanmoins accessible dans le cadre de la formation continue, et il peut être obtenu par la voie de la VAE (les blocs peuvent être obtenus indépendamment les uns des autres). Le M2E permet d'accueillir deux catégories d'étudiants selon qu'ils sont ou non lauréats d'un concours de recrutement du second degré.

Le master proposera 2 parcours pour chacune des disciplines du second degré :

- Un parcours « lauréat d'un concours du CAFEP »
- Un parcours « non lauréat d'un concours » permettant aux étudiants non admis au concours durant l'année de L3 une poursuite d'études. Ce parcours, ouvert également aux étudiants étrangers, proposera des modules de préparation au concours en complément de la formation professionnelle.

1.4 Conditions d'accès et passerelles

1.4.1 Modalités et conditions d'admission

Sont admis de plein droit les lauréats des concours externes du CAFEP-CAPES, CAFEP-CAPEPS ou CAFEP-CAPET titulaires d'une licence ou d'un diplôme de niveau 6 tel que défini dans l'article 1^{er} du chapitre 1^{er} du décret n° 2025-352 du 19 avril 2025.

Toutes les licences d'enseignement général offrent une possibilité d'entrée en M2E. Il en est de même pour tous les diplômes étrangers ou titres RNCP de niveau 6 sous condition d'acceptation par la commission de validation des acquis des études supérieures de l'Université de convention.

1.4.2 Prérequis pour la formation en formation initiale

Aucun prérequis hormis ceux décrits précédemment.

Un parcours spécifique pour les non lauréats est proposé dans certaines disciplines. Les conditions d'accès détaillées font l'objet d'une publication sur la plateforme Mon Master.

1.4.3 En master 1

Les conditions suivantes permettent d'être admis en M1 :

- **Admission de droit en parcours « Lauréat » :**
 - Avoir validé une L3 ou un diplôme équivalent de niveau 6 ;
 - Avoir été admis à un concours de recrutement du second degré.

Les étudiants ont alors un statut « élève fonctionnaire ».

- **Admission en parcours « Non lauréat » après étude de la candidature :**
 - via la plateforme Mon Master : être titulaire, a minima, d'une licence disciplinaire ou d'un diplôme conférant un grade de licence dont le référentiel est en adéquation avec la spécialité disciplinaire demandée ;
 - via une demande de VES : être titulaire d'un diplôme français ou étranger de niveau 6.

1.4.4 En master 2

Les conditions suivantes permettent d'être admis en M2 :

- **Admission en parcours « Lauréat »** (l'étudiant est alors nommé « professeur-stagiaire » et est placé en stage en responsabilité) :
 - Avoir validé la première année du M2E et être déclaré apte à suivre la 2^{ème} année et placé en responsabilité (référence au décret du 2025-352 du 17 avril 2025)
 - Avoir validé une première année de master dont le référentiel est en adéquation suffisante avec le métier et été admis à un concours (exemple : M1 MEEF)
 - Avoir validé la première année du M2E parcours non lauréat et être admis à un concours

- **Admission en parcours « Non lauréat »** : Avoir validé la première année du M2E mention professorat du second degré.

1.4.5 Passerelles

Les étudiants qui, à l'issue du M1, ne confirment pas leur projet de devenir enseignant, peuvent accéder au Master Sciences de l'Éducation et de la Formation porté et mis en œuvre par la Faculté d'Éducation de l'UCO.

1.5 Construction de la formation

1.5.1 Principe de construction de la formation

Conformément aux articles 1er et 3 du chapitre 1er du décret n° 2025-352, les candidats admis au concours bénéficient d'une formation initiale visant l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier et devront justifier de la détention d'un diplôme national de master pour obtenir un contrat définitif.

Tous les lauréats des concours externes titulaires des sections concernées d'un diplôme de licence doivent suivre la formation dispensée dans le M2E mention professorat du second degré et mis en œuvre dans les ISFEC.

Le master vise la capacité à mobiliser des **savoirs académiques** et des **compétences professionnelles** afin **d'agir de façon autonome dans la plupart des situations professionnelles, en s'intégrant dans un collectif**.

La formation doit répondre aux besoins des lauréats quel que soit leur parcours antérieur et proposer les adaptations nécessaires. Tout en poursuivant le **renforcement des savoirs disciplinaires**, l'enjeu principal réside dans la **capacité à outiller les futurs professeurs du second degré, notamment en didactique, afin qu'ils soient en mesure de concevoir des séquences d'enseignement pour faire apprendre et progresser tous les élèves et réduire les inégalités scolaires**. Enseigner repose sur un important travail en équipe, qui implique le développement des compétences collaboratives.

Au cours de la formation, les étudiants réalisent un mémoire de master fondé sur le traitement scientifique d'un objet professionnel, en lien avec l'exercice du métier de professeur. Ce mémoire permet l'appropriation des résultats issus de la recherche et l'acquisition d'une rigueur scientifique qui va de pair avec l'éthique professionnelle requise.

L'analyse de pratiques professionnelles, dans le cadre des stages et des cours, joue un rôle majeur dans le processus de formation.

Cette formation doit permettre aux élèves et aux professeurs-stagiaires formés d'atteindre le niveau 2 des compétences professionnelles du professorat.

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

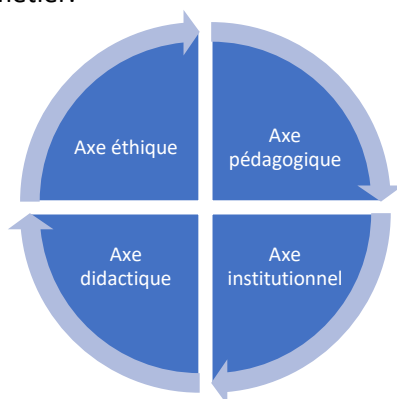
Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

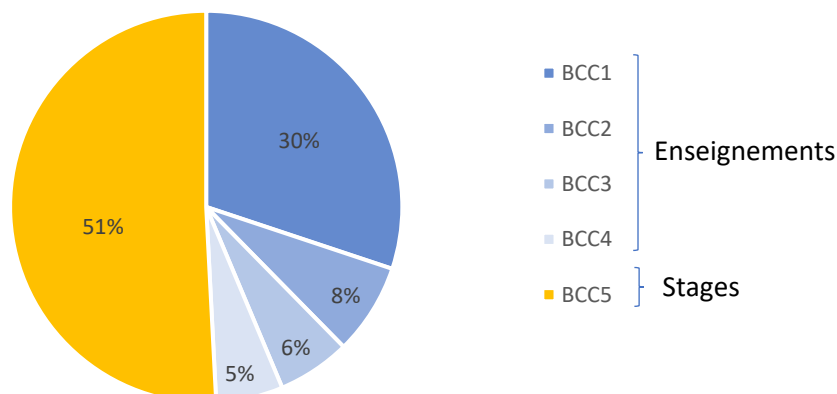
La formation est articulée autour de 4 axes prenant en compte les dimensions didactiques, pédagogiques, institutionnelles et éthiques du métier.



Elle s'appuie sur quatre blocs de compétences, complétés par un cinquième relatif à l'exercice du métier en contexte et qui fédère en les articulant les apprentissages des quatre premiers :

Master mention « Professorat du second degré »	Volume horaire	Crédits ECTS
BCC 1 – Maitriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	480 heures (61 %)	58 ECTS
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120 heures (15 %)	15 ECTS
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation	96 heures (13 %)	12 ECTS
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel Langues vivantes étrangères (Niveau B2)	88 heures (11 %)	12 ECTS 3 ECTS
BCC 5 - Entrer progressivement dans l'exercice du métier Stage en responsabilité du M2	810 heures	20 ECTS
TOTAL Enseignements (hors stages)	784 heures	120 ECTS

Répartition du volume horaire total



Chaque bloc prend appui sur les expériences menées en stages :

- Stage d'observation et de pratique accompagnée durant la première année (tous parcours)
- Stage en responsabilité durant la seconde année (parcours « Lauréat »)
- Stage de pratique accompagnée ou expérience professionnelle durant la seconde année (Parcours « Non lauréat »)

Chaque bloc comprend une préparation et des retours réflexifs sur les stages, impliquant une observation outillée au service de l'analyse des séquences d'enseignement et situations professionnelles.

1.5.2 Les parcours et les spécialités disciplinaires

La maquette M2E Professorat du second degré propose 2 parcours répondant aux différents profils de formation :

- 1 - Étudiant lauréat du concours : Parcours Lauréat
- 2 - Étudiant non lauréat du concours : Parcours OPCO (Option Concours)

Le **Parcours 1** (Lauréat) est décrit dans cette section pour les deux années de master. Les étudiants M2 **issus du parcours 2** (OPCO) dont le projet de devenir enseignant est confirmé rejoignent le Parcours 1. Selon leur situation, leur statut pourra différer :

- Statut de « professeur-stagiaire » s'ils sont lauréats d'un concours à l'issue du M1 (mi-temps en Stage En Responsabilité, mi-temps en formation ISFEC) ;
- Statut d'étudiant s'ils ne sont pas lauréats d'un concours.

Le **Parcours 2** (OPCO) consistera en une adaptation du parcours 1 avec en M1 :

- Réduction du nombre de semaines de stage : 8 semaines de stage de pratique accompagnée au lieu de 12 semaines ;
- 80 heures de préparation au concours en plus.

Cette adaptation est décrite dans la section 1.5.4.

Le master Enseignement et Éducation, mention professorat du second degré, proposera des **enseignements transversaux communs** à l'ensemble des étudiants, mais également des enseignements adaptés et spécifiques à chacune des disciplines de recrutement.

Répartition du volume horaire incluant les stages entre les deux années du master :

		Parcours LAURÉAT (1)	Parcours OPTION CONCOURS (2)
M1	Cours	516 h	596 h
	Stage	324 h ¹	216 h
M2	Cours	268 h	268 h
	Stage	486 h ²	486 h
TOTAL		1594 h	1566 h

1.5.3 Organisation des Unités d'enseignement

Le cursus standard est de deux années. La formation, basée sur les 4 axes précédemment cités, est organisée en 4 semestres regroupant chacun 30 ECTS. Les blocs de compétences structurant la formation sont décomposés en 13 Unités d'enseignement. Pour autant, ce découpage ne cloisonne pas les objets de

¹ 1/3 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine

² 1/2 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine

formation à l'intérieur d'une UE ou même d'un bloc. Ils ont, au contraire, vocation à être mis en relation. Les étudiants sont invités à tisser des liens entre eux en prenant appui sur l'exploitation des expériences vécues en stage et en interrogeant les situations professionnelles d'un quadruple point de vue : didactique, pédagogique, institutionnel et éthique. Ainsi, une même situation peut être appréhendée simultanément ou successivement dans plusieurs UE, à la fois du point de vue des apprentissages professionnels dans le cadre des enseignements, et de leur évaluation dans le cadre la validation.

1.5.3.1 BCC 1 - Maitriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) (480h – 58 ECTS)

Le BCC 1 « Maitriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) » représente 61% du volume horaire total des enseignements du master.

Particulièrement propice au développement des compétences professionnelles disciplinaires, il est majoritairement spécifique à chaque discipline. Il permet aux étudiants de développer et/ou approfondir les savoirs savants indispensables à la mise en œuvre d'une transposition didactique rigoureuse et adaptée aux publics scolaires. De ce fait, les enseignements prennent appui sur les apports transversaux des autres BCC et les expériences menées en stage.

Les 480 heures d'enseignement, pensées dans une progressivité sur les 4 semestres, avec un volume horaire plus important en M1, permettent au futur enseignant de penser son enseignement dans une perspective disciplinaire et interdisciplinaire et d'opérer les choix professionnels afin de cibler des objets d'enseignement et de créer des conditions favorables à l'apprentissage des élèves.

➤ Objectifs visés

✓ Pour les professeurs :

- Renforcer son expertise disciplinaire dans la ou les disciplines enseignées (pour les parcours mono-disciplinaires comme les parcours bivalents) afin d'être capable d'opérer les transpositions didactiques appropriées.
- Développer des compétences didactiques dans la (ou les) discipline(s) de référence.
- En prenant appui sur les enseignements des BCC 2 à 4 :
 - Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage (séances et séquences) à mettre en œuvre en stage (définition des objectifs, des dispositifs pour faire apprendre, des modalités d'évaluation, etc.)
 - Rendre accessible son enseignement à tous les élèves par la prise en compte des besoins partagés et des besoins spécifiques.
 - Choisir les méthodes pédagogiques adaptées à chaque niveau d'enseignement ainsi qu'aux différents objets d'enseignement.
 - Participer à des enseignements et des projets pédagogiques en interdisciplinarité.
 - Développer, par son enseignement, les compétences langagières (verbales, lectorales, scripturales) ainsi que les compétences mathématiques (utilisation d'informations et d'outils mathématiques) des élèves.
 - Intégrer le numérique, la transition écologique et le développement soutenable dans la conception et la mise en œuvre des séances d'enseignement à chaque fois que cela permet de rendre l'enseignement plus efficace.

✓ Pour les professeurs documentalistes

- Renforcer les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information.
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement que le professeur documentaliste contribue à définir.
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement.

Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition**
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Compétences professionnelles communes connexes travaillées :

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les 3 unités d'enseignement de ce BCC contribuent au développement des objectifs précédemment cités :

- **UE 1.1 : Développement d'une expertise disciplinaire (S1 à S3).**

Cette UE permet de renforcer et d'approfondir les connaissances disciplinaires des étudiants dans les différents domaines d'enseignement. Elle permet de répondre à l'hétérogénéité des parcours antérieurs des étudiants afin qu'ils puissent maîtriser les savoirs de référence sur lesquels porte le travail didactique. La majorité du volume horaire est répartie entre les semestres 1 et 2 de l'année de M1.

- **UE 1.2 : Didactique disciplinaire et enseignement du second degré (S1 à S4).**

Elle vise à :

- Développer les fondements théoriques et méthodologiques de la didactique au regard d'enjeux de formation disciplinaires et interdisciplinaires ;
- Mobiliser ses savoirs dans la conception de situations d'enseignement-apprentissage et choisir des méthodes pédagogiques adaptées à chaque niveau d'enseignement ainsi qu'aux différents objets d'enseignement ;
- Développer une **réflexion critique sur les savoirs à enseigner**, les démarches d'apprentissage des élèves et les **choix didactiques** opérés dans la transposition des savoirs savants en contenus scolaires au regard des enjeux disciplinaires, pédagogiques et institutionnels, et en s'appuyant sur les ressources des programmes officiels et de la recherche en didactique.

- **UE1.3 : Interdisciplinarité et démarche de projet (S3).**

Cette UE a pour objectif de permettre aux étudiants d'analyser, de concevoir et de mettre en œuvre des démarches pédagogiques fondées sur l'interdisciplinarité et la conduite de projet. Elle vise :

- D'une part, à développer la capacité à articuler des savoirs issus de plusieurs disciplines scolaires autour de problématiques communes, plus particulièrement les parcours pédagogiques, le développement soutenable, l'EMI ou l'EMC,
- D'autre part à mobiliser des compétences transversales et à concevoir des séquences d'enseignement favorisant l'engagement et la coopération des élèves. Les enseignements prennent également appui sur les enseignements de l'UE2.2.

1.5.3.2 BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice (120h – 15 ECTS)

Le BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves dans un climat scolaire de qualité » représente 15% du volume horaire des enseignements soit 120 h.

Consacré à l'adaptation de l'enseignement aux élèves et aux contextes, ce bloc est orienté selon un axe pédagogique et vise le développement de compétences favorisant réussite de tous les élèves dans un climat scolaire de qualité.

Ce bloc permet aux étudiants stagiaires de développer des compétences communes à toutes les disciplines, il est l'objet d'enseignements transversaux. A l'instar des autres blocs, les enseignements prennent appui sur les expériences menées en stage.

➤ **Objectifs visés**

✓ *Pour les professeurs :*

- **Connaître et prendre en compte la diversité des élèves :**
 - Prendre en compte le développement de l'adolescent et du jeune adulte dans toutes les dimensions (cognitive, langagière, sociale, affective et motrice) ;
 - Inscrire son action dans la continuité du parcours de l'élève, de l'école à l'enseignement supérieur ;
 - Favoriser la réussite de tous les élèves : prise en compte des besoins spécifiques des élèves en s'appuyant sur un collectif et des partenaires ;
- **Mettre en œuvre son enseignement :**
 - Adapter son action à la diversité des niveaux d'enseignement, des contextes scolaires et du projet d'établissement ;
 - Favoriser l'égalité entre les filles et les garçons : identification et lutte contre les stéréotypes de genre, pédagogie égalitaire ;
 - Rendre effective l'École pour tous, en particulier par la prise en charge des élèves en situation de handicap notamment dans le cadre des équipes pluriprofessionnelles ;
 - Élaborer en équipe l'organisation des enseignements ;
 - S'approprier les enjeux de l'évaluation pour réguler son enseignement et les apprentissages des élèves et contribuer au projet d'établissement dans le cadre de son évaluation ;
 - Intégrer de manière raisonnée les usages de l'intelligence artificielle pour enseigner, prendre en compte ses potentialités et ses limites pour l'apprentissage des élèves ;
- **Accompagner le parcours de l'élève :**
 - Contribuer aux éducations transversales : éducation au développement durable ou soutenable et à la transition écologique, éducation artistique et culturelle, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias et à l'information, promotion de la santé, éducation à la sexualité... ;
 - Accompagner le projet de l'élève, ouvrir à la diversité des métiers et contribuer à son projet d'orientation en favorisant la connaissance du milieu économique, développant la relation

- École-entreprise et accompagnant les élèves au cours des périodes de stage et de formation en milieu professionnel ;
- Connaître les missions d'un professeur principal ;
 - Repérer des signes de décrochage scolaire dans le cadre de son enseignement, de la vie de classe et de l'établissement ;
 - Favoriser une coéducation dans le respect du cadre réglementaire ;
 - **Contribuer à la qualité de la vie et du climat scolaire :**
 - Mettre en œuvre des pratiques professionnelles visant la qualité du climat de classe, la lutte contre le harcèlement et favorisant l'engagement des élèves dans les apprentissages ;
 - Développer les compétences psychosociales des élèves en en saisissant les enjeux pour l'apprentissage ;
 - Renforcer ses propres compétences psychosociales pour développer des relations professionnelles de qualité, mieux communiquer, enseigner et travailler en équipe.
- ✓ *Pour les professeurs documentalistes*
- Organiser les ressources documentaires de l'établissement et leur mise à disposition, en veillant à la complémentarité des ressources pédagogiques ;
 - Assurer le rôle de médiateur pour l'accès aux ressources dans le cadre de l'accueil pédagogique des élèves au CDI et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre des différents enseignements et parcours ;
 - Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse ;
 - Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international et favoriser le travail en mode projet.

Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :

Compétences communes

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Compétences spécifiques

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Le BCC 2 est découpé en 3 Unités d'enseignement, irriguées par la préparation et les retours réflexifs sur le stage sont orientés dans une dimension pédagogique :

- **UE2.1 : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage (S1 et S2).**

Les enseignements de cette UE permettent aux étudiants d'analyser des situations caractéristiques du métier en s'appropriant des connaissances théoriques sur le développement de l'adolescent dans toutes ses dimensions, les processus de l'apprentissage et l'évaluation dans une visée inclusive en acte. Les étudiants sont amenés à développer une posture réflexive et éthique, fondée sur une meilleure connaissance des élèves dans leur diversité et sur une compréhension fine des processus qui soutiennent les apprentissages.

- **UE2.2 : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen.**

Cette UE est particulièrement orientée vers la prise en compte des grands enjeux éducatifs et sociétaux actuels. Elle permet aux étudiants d'ajuster leurs enseignements et gestes aux divers contextes d'exercice tout en luttant contre les inégalités. Elle est l'occasion notamment de développer les parcours éducatifs, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre le décrochage scolaire, l'orientation des élèves... dans un climat scolaire capacitant. Dans le cadre de cette UE, une réflexion sera menée sur l'élaboration sur l'usage raisonné de l'Intelligence Artificielle pour l'apprentissage.

- **UE2.3 : Communication.**

Il s'agit pour les étudiants de renforcer leurs compétences communicationnelles et psychosociales pour gérer les interactions au sein de la classe et de l'établissement, accompagner les élèves, enquêter sur des difficultés. Le développement de la communication interpersonnelle avec tous les partenaires de l'école leur permet de contribuer efficacement à la réussite de tous les élèves et à la continuité de leur parcours.

1.5.3.3 BCC 3- Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation (96h – 12 ECTS)

Le BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale » représente 13% du volume horaire des enseignements. Ce bloc permet aux étudiants de développer des compétences communes à toutes les disciplines, il fait l'objet d'enseignements transversaux.

Il comprend des situations de préparation et de retour réflexif sur le stage dans une double orientation institutionnelle et éthique. Il permet un ancrage de l'action dans le cadre réglementaire et dans les principes fondamentaux et valeurs de la République et de son service public d'éducation. S'appropriant les missions de la communauté éducative, les étudiants futurs enseignants développent une posture d'éducateur responsable et leur capacité à résoudre des dilemmes professionnels en coordonnant leur action à celle des partenaires de l'Ecole et aux objectifs du projet d'établissement.

➤ **Objectifs visés :**

✓ *Pour les professeurs et les professeurs documentalistes :*

- Inscrire son action dans les valeurs et principes de la République dont la laïcité ;
- Connaître les droits et les devoirs du fonctionnaire, singulièrement au sein du service public d'éducation ;
- Inscrire son action dans une dynamique d'équipe et partenariale (projet et priorités de l'établissement, de la commune, du département, de l'académie et de la région) ;
- Connaître le système éducatif français pour mieux y inscrire son action :
 - approches historique, sociologique, philosophique et juridique ;

- organisation et fonctionnement du système éducatif français ; politiques publiques d'éducation et place de l'école dans la société ;
- carrières et fonctions des corps enseignants ;
- comparaison avec les systèmes éducatifs européens.
- Connaître et contribuer au fonctionnement des établissements à travers leurs différentes instances dont le projet d'établissement ;
- Adapter sa posture professionnelle et intégrer les dimensions éthiques et déontologiques du métier ;
- Identifier et résoudre des dilemmes professionnels ;
- Agir dans un cadre collectif pour la protection de l'enfance.
- Construire des relations de qualité avec les familles.

Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :

Compétences communes

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

CC1. Faire partager les valeurs de la République

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Le BCC 3 est découpé en 3 Unités d'enseignement.

• **UE3.1 : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice.**

Cette UE permet à l'étudiant d'appréhender dans une dimension comparative et systémique, l'environnement dans lequel il exercera son métier d'enseignant et notamment de comprendre le caractère propre de l'Enseignement Catholique et son projet éducatif pleinement inscrit dans les valeurs et principes de la République, dont la laïcité. Il s'agira d'aborder les principaux enjeux du métier par le biais des débats et problèmes qu'ils soulèvent en mettant en relation le discours institutionnel, celui des praticiens et celui de la recherche (particulièrement historique, sociologique, philosophique et juridique).

• **UE3.2 : Connaissance de l'établissement scolaire.**

Cette UE permet de développer les connaissances nécessaires à l'inscription de l'exercice du métier dans toutes ses dimensions dans un cadre éthique et déontologique tout en contribuant au projet éducatif de l'établissement. L'analyse de situations professionnelles permet aux étudiants d'identifier les fondamentaux de la coéducation ainsi que les partenaires institutionnels à mobiliser.

• **UE3.3 – Posture professionnelle, éthique et déontologie.**

Cette UE permet à l'étudiant d'analyser les situations professionnelles d'un point de vue éthique et déontologique. Il gagnera progressivement en autonomie dans l'adoption d'une posture adaptée à chacune des situations qu'il rencontre pour répondre aux problèmes et dilemmes professionnels rencontrés dans l'exercice du métier. Une attention particulière est portée à la connaissance et à la mobilisation des acteurs impliqués dans la protection de l'enfance, afin de favoriser une approche concertée, éthique et sécurisante au service des besoins de l'enfant et de sa famille.

1.5.3.4 BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel (88h- 15 ECTS)

Le BCC 4 « S'engager dans une démarche de développement professionnel » représente 11% du volume horaire des enseignements soit 88h.

Il permet aux étudiants de développer des compétences communes et particulièrement la réflexivité en lien avec les travaux de recherche dans une perspective de développement professionnel continu. Le stage est le lieu de la production de données et les enseignements de ce bloc visent à transformer les situations étudiées en problèmes professionnels que l'usage progressif de cadres d'analyse permet d'éclairer.

Il fait l'objet d'enseignements transversaux communs à toutes les disciplines.

Il permet parallèlement de certifier l'acquisition du niveau B2 du CECRL. Le niveau B2, correspondant à une aptitude à communiquer avec aisance dans des contextes professionnels variés, garantit la capacité des étudiants à accéder à des ressources scientifiques, pédagogiques et institutionnelles en langue étrangère, et à participer à des échanges internationaux.

➤ Objectifs visés

✓ *Pour les professeurs et les professeurs documentalistes :*

- Réaliser un mémoire de master : étude scientifique d'un objet professionnel en lien avec l'exercice du métier de professeur, familiarisation avec les méthodes et les résultats de la recherche.
- S'engager dans un collectif de travail : mise en œuvre d'une démarche de formation collaborative entre pairs, à travers, par exemple, le partage d'expérience, la co-construction de ressources éducatives libres, la valorisation de la recherche conduite, la communication dans le cadre de réseaux professionnels, la participation à des actions de recherche collaborative.
- Entrer dans une dynamique d'auto-formation en mobilisant des ressources institutionnelles, pédagogiques et scientifiques pour se former (notamment à distance).
- Connaître les enjeux du numérique et utiliser les outils numériques dont ceux de l'intelligence artificielle pour apprendre, coopérer, communiquer, se former et enseigner – attestation du niveau de maîtrise des compétences numériques (Cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation CRCN-Édu).
- Développer, par une démarche d'autoformation guidée, la maîtrise d'une langue vivante au niveau B2 du CECRL.

Compétences professionnelles de référence travaillées :

Compétences communes

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences connexes :

Selon la problématique identifiée dans le cadre du mémoire, toutes les autres compétences sont potentiellement travaillées :

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

CC1. Faire partager les valeurs de la République

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Le BCC 4 comprend 3 unités d'enseignement :

- **UE4.1 : Démarche de recherche et mémoire.**

Une formation à et par la recherche se concrétise par l'écriture et la soutenance d'un mémoire de recherche professionnalisant enraciné dans une pratique professionnelle. Ce travail permet de développer une attitude réflexive, de référencer et d'étayer sa pratique (praticien réflexif) tant sur un plan théorique (éclairages conceptuels) qu'empirique (données d'observation). Si toutes les unités d'enseignement permettent d'alimenter le mémoire, cette UE apporte à l'étudiant des connaissances relatives à la démarche scientifique tout en lui permettant de construire des compétences (curiosité, posture critique, prise en compte de la complexité) nécessaires au questionnement de sa pratique sur le long terme.

- **UE4.2 : Développement professionnel.**

Les réflexions et travaux (personnels, collectifs) réalisés dans cette UE alimentent les relations mutuelles entre théorie et pratique, offrant ainsi aux futurs enseignants les conditions propices à une actualisation des connaissances tout au long de leur carrière. Cette UE est propice à l'enrichissement de leur réflexion et leur pratique par un souci constant de coopération dans un collectif professionnel. Les étudiants développent leurs compétences liées à l'usage critique du numérique, et notamment de l'intelligence artificielle, dans un cadre scolaire et de formation professionnelle.

- **UE4.3 – Langues vivantes étrangères (Niveau B2)**

Le cadre législatif prévoit que « la formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits européens. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation ». Par la délivrance de 3 ECTS au S3, le BCC 4 permet de certifier l'acquisition du niveau B2 du CECRL.

Les étudiants ont la possibilité de bénéficier gratuitement de la plateforme d'auto-formation proposée par l'UCO et d'un accompagnement personnalisé afin de soutenir leur progression vers la maîtrise du niveau B2 en langue vivante.

Dans l'exercice du métier d'enseignant du second degré (hormis les disciplines linguistes), les activités de communication langagière mobilisées sont essentiellement les suivantes :

- la réception : écouter, lire
- la production orale : s'exprimer oralement en continu
- l'interaction : prendre part à une conversation

Ce sont ces compétences qui seront visées par l'évaluation dans l'une des 2 langues suivantes : anglais et espagnol.

1.5.3.5 BCC 5 : Entrer progressivement dans l'exercice du métier (810h – 20 ECTS)

Le BCC 5 « Entrer progressivement dans l'exercice du métier » représente 810 h, soit 51 % du volume horaire total de la formation, à côté des 784h d'enseignement.

Il constitue un cadre de **mise en pratique et d'analyse réflexive** des compétences professionnelles acquises dans les autres blocs de formation. Il a pour objectif de permettre aux étudiants de **mobiliser, articuler et transférer l'ensemble des savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques** développés progressivement au cours du master et des stages afin de **construire leur identité professionnelle** et de **s'engager pleinement dans l'exercice du métier d'enseignant**.

Les stages en pratique accompagnée puis en responsabilité, cœur de ce bloc, visent à développer l'**autonomie progressive** dans la conception, la mise en œuvre et l'analyse des situations d'enseignement, tout en consolidant les compétences de gestion de classe, de travail en équipe et partenariat et d'adaptation aux besoins des élèves.

- **Objectifs visés** : Atteinte du niveau 2 des compétences professionnelles du professorat :
- « Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique » ;

Compétences professionnelles de référence travaillées et évaluées :

Si toutes les compétences du référentiel sont mises au travail dans le cadre du stage, les suivantes seront plus particulièrement évaluées :

Les 14 compétences communes à tous les membres de la communauté éducative :

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

CC1. Faire partager les valeurs de la République

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Les 5 compétences spécifiques aux professeurs :

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Les 4 compétences spécifiques aux professeurs-documentalistes :

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

D 4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Le BCC 5 ne comprend qu'une seule unité d'enseignement.

- **UE5.1 – Stage**

Les stages représentent la colonne vertébrale de la formation autour de laquelle s'articule l'ensemble des enseignements des 4 autres blocs du master. Les axes didactique, pédagogique, institutionnel et éthiques irriguant les temps de préparation, d'exploitation et d'analyse liés aux stages sont ici incarnés dans la pratique même du métier, d'abord de manière accompagnée en M1, pour progressivement mener les étudiants à gagner en autonomie jusqu'à exercer en responsabilité en M2. Conçues pour permettre une entrée progressive dans la pratique du métier, les périodes de stage comptabilisent :

- En M1 : 12 semaines (324h équivalant à 1/3 temps annuel) sous la modalité d'observation et de pratique accompagnée. Selon la discipline de l'étudiant ces périodes de stage se déroulent majoritairement en collège ou en lycée ou de manière équilibrée entre les 2. Quelle que soit la discipline, nous veillerons à ce que les étudiants réalisent des observations dans chacun des cycles des collèges et lycées. Des observations peuvent, par ailleurs, être menées dans d'autres structures (entreprises, partenaires...) et dans le premier degré.
- En M2 : 18 semaines (486h équivalant à 1/2 temps annuel) en responsabilité. Dans ce cadre, les étudiants bénéficient d'un tutorat mixte (ISFEC / établissement) constituant un accompagnement individualisé.

Conformément au décret n° 2025-352, l'évaluation du stage en responsabilité en lien avec les enseignements du master contribue à la validation de la 2^{ème} année de master. Le stage est en effet affecté de 20 ECTS, répartis sur les 2 semestres de M2 (10 ECTS chaque semestre), et fait l'objet d'une validation spécifique dans le cadre du BCC 5.

1.5.4 Adaptations de la maquette au parcours option concours (non lauréat)

Ce parcours concerne les étudiants non lauréats. Le principe d'adaptation concerne l'année de M1 en proposant 8 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée (au lieu de 12 semaines pour le Parcours 1). Le volume horaire transposé équivaut à 80h de formation qui sont orientées vers la préparation aux épreuves du concours en s'appuyant sur le « tronc commun » dans chacun des blocs et en ciblant principalement les blocs 1 « Maîtriser et enseigner la ou les disciplines scolaires » et 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :

- **UE 1.1 – Développement d'une expertise disciplinaire (+ 70h) :**

- S1 : 35h additionnelles dans la ou les différents domaines de la discipline avec les 2 épreuves écrites du concours ;
- S2 : 35h

- 15h additionnelles dans le ou les différents domaines de la discipline avec les 2 épreuves écrites du concours ;
- 20h additionnelles dans le ou les différents domaines de la discipline avec la première épreuve orale du concours ;
- **UE 3.1 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation (+ 10h) :**
 - S2 : 10h additionnelles en Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice en lien la seconde épreuve orale du concours ;

Cette adaptation de la maquette propose ainsi un abondement de 35h au S1 et 45h au S2.

1.5.5 Modules spécifiques

Des modules spécifiques sont inscrits dans le cadre de la formation du master Enseignement et Éducation. Ils répondent aux obligations de formation définies par le ministère. S'ils trouvent plus particulièrement leur place au sein de certains blocs, ils sont néanmoins traités explicitement sous différents angles dans plusieurs UE afin de favoriser chez les étudiants une lecture transversale et plurifactorielle des phénomènes et pratiques qui les traversent.

1.5.5.1 École pour tous (25h)

Conformément à l'arrêté du 25 novembre 2020 fixant le cahier des charges relatif aux contenus de la formation initiale spécifique pour les étudiants ou fonctionnaires stagiaires se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, la formation comprend des temps spécifiques dédiés à l'éducation inclusive et à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs, priorité nationale (Chapitre IV - Loi n°2019-791, dite loi « pour une école de la confiance »).

Ces enseignements sont ventilés de manière équilibrés entre les différents blocs :

- **BCC 1 « Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) » :**
Ce bloc est particulièrement propice à la réflexion didactique sur la pertinence des situations d'enseignement proposées aux élèves en fonction de leurs besoins spécifiques. Au sein de chaque discipline, il est tiré profit des expériences issues des stages pour réfléchir à la prise en compte de la diversité des élèves dans son enseignement.
- **BCC 2 « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice » :**
C'est particulièrement dans ce bloc et notamment dans l'UE 2.1 (Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage) que les étudiants développent selon une perspective pédagogique leur réflexion sur l'universalité des apprentissages quels que soient les profils et besoins des élèves dans la perspective de lutter contre les inégalités scolaires et de favoriser un climat de classe propice aux apprentissages de tous.
- **BCC 3 « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation » :**
Connaissances du système éducatif, du contexte d'exercice, de l'établissement scolaire et plus largement des dispositifs et structures en lien avec le champ scolaire sont mises à profit pour développer une posture professionnelle garante de la prise en compte des tous les élèves dans leur diversité. En lien avec les expériences de stage, les étudiants consolident leur capacité à coopérer dans une dynamique collective avec tous les partenaires de l'école, dont les parents.

Le tableau ci-dessous rappelle les compétences professionnelles associées aux thématiques.

Compétences-métier associées à des thématiques de formation	
CC1. Faire partager les valeurs de la République	Ecole inclusive: histoire et enjeux - Notions propres à l'école inclusive : (besoins / accessibilisation / accessibilité/ difficultés ou troubles/ norme ou pathologies) - Cadre international de l'école inclusive : (ex Unesco - horizon 2030), comparaisons internationales, principe d'éducabilité...
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	Dispositifs, outils et modalités de scolarisation - Dispositifs et structures inclusifs et adaptés (ex : Ulis/Segpa/UPE2A/RASED...) - Outils : le livret de parcours inclusif, les plans, projets, programmes (ex : PPRE, PAP, PPS, PAI ...) - Etablissements et services médico-sociaux ou sanitaires, professionnels libéraux
CC3 : Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	Diversité des élèves En complément des enseignements de culture commune relatifs aux processus fondamentaux de l'apprentissage, appréhender les répercussions sur les apprentissages des différents troubles et difficultés
CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	Parcours de formation et d'orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	Explicitation des enjeux et pratiques de l'école Inclusive Adapter sa communication orale et écrite dans un principe d'accessibilité universelle Partenariat et collaboration Faire vivre la co-éducation en tenant compte de l'expérience des familles Coopérer et collaborer au sein d'une équipe pluri professionnelle (Notion d'espace « d'inter-métier ») Coopérer et collaborer avec l'ensemble des partenaires
CC10 : Coopérer au sein d'une équipe	
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves	
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école	
P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique	Pratiques d'enseignement de l'école inclusive : principe d'accessibilité didactique et pédagogique, de pédagogie universelle pour concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement Analyser les tâches scolaires et les contenus d'enseignement Identifier les besoins des élèves pour construire les réponses didactiques et pédagogiques
P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves	
P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves	Observation et évaluation des élèves Mettre en œuvre des modalités d'évaluation accessibles et adaptées qui valorisent les compétences des élèves

1.5.5.2 Laïcité et valeurs de la République (36h)

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2021 la formation comprend des temps spécifiques dédiés à ces grands enjeux du système éducatif. Les textes prévoient que 36 heures du temps de formation soient consacrées à la formation aux valeurs de la République et à la laïcité. Les enjeux étant multiples, transversaux et disciplinaires, ce module de formation peut prendre des formes différentes et fait l'objet d'une préparation à l'exercice du métier dans un cadre éthique et déontologique.

Les enseignements sont principalement mais non exclusivement nourris des réflexions conduites dans les BCC 2 et 3.

- **BCC 1** « Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) »

Au sein de chaque discipline, une réflexion est menée, à chaque fois que possible, sur les contenus à enseigner permettant de développer chez les élèves l'esprit critique.

- **BCC 2** « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice »

Plus précisément orienté dans une perspective pédagogique, ce bloc interroge les gestes professionnels favorisant à la fois le respect mais également la transmission des valeurs et principes de la République, dont la laïcité.

- **BCC 3** « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation »

Des temps d'apports théoriques permettent aux étudiants d'identifier et de s'approprier les textes fondateurs et de référence. Des analyses de situations prenant appui sur ces textes ainsi que sur des travaux de recherche aident les étudiants à développer les gestes et postures professionnelles ajustées et à comprendre les enjeux éducatifs de ces questions.

Enfin, le **BCC 4** « S'engager dans une démarche de développement professionnel » est susceptible, en fonction des thématiques choisies par les étudiants eux-mêmes, de contribuer à un approfondissement de la réflexion sur les unes ou les autres des trois thématiques constitutives de ces modules de formation.

Selon le **Référentiel de compétences de la formation à la laïcité et aux valeurs de la République**, il s'agit pour les étudiants de :

- ***S'approprier les principes et les valeurs de la République et leur lien avec l'Ecole***

- Connaître les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République et leur caractère universel.
- Comprendre en quoi et pourquoi la France est une République « indivisible, laïque démocratique et sociale ».
- Connaître les symboles de la République et leur signification.
- Connaître le principe de laïcité et ses dimensions juridiques, historiques et philosophiques, et les contextes de son application.
- Connaître ce que sont les faits religieux. Savoir que l'Ecole forme les élèves à l'approche laïque des faits religieux dans l'enseignement.
- Connaître le rôle de l'Ecole dans la construction du principe de laïcité en France, ses principales étapes et son organisation. Connaître les grands principes qui régissent le cadre juridique de la laïcité à l'Ecole.
- Comprendre les finalités, les valeurs et les principes fondateurs du service public de l'éducation. Connaître le fonctionnement de l'école et de l'établissement scolaire en lien avec les valeurs de la République.
- Connaître les droits (dont la protection fonctionnelle) et obligations des fonctionnaires, la déontologie professionnelle des agents du service public, en particulier de ceux de l'éducation nationale.

- ***Transmettre les principes et les valeurs de la République dans le cadre scolaire***

- Respecter les droits et obligations des fonctionnaires, y compris dans l'usage des réseaux sociaux en tant qu'agent du service public de l'éducation nationale.
- Savoir transmettre et faire partager les principes et valeurs de la République, individuellement et collectivement, au sein de l'école ou de l'établissement.
- Maîtriser les savoirs disciplinaires, leur didactique et leur pédagogie au regard de la transmission des principes et valeurs de la République.
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques sur la transmission des valeurs de la République par un contact suivi avec les apports de la recherche.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter.
- Promouvoir le principe d'égalité auprès des élèves et entre les élèves, dans le respect d'autrui.

- Connaître et mobiliser l'ensemble des dispositifs transversaux relatifs à l'éducation à la citoyenneté. – éduquer à la citoyenneté numérique : former les élèves à une culture numérique respectueuse de la loi et s'appuyant sur les valeurs républicaines et démocratiques, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux (prévention du complotisme, du cyber-harcèlement, des *fake-news*...) ; leur apprendre aussi à s'en protéger.
 - Contribuer à faire vivre les principes et valeurs de la République et le respect d'autrui au sein de la communauté éducative, en promouvant l'engagement des élèves et leur participation à la vie de l'école ou de l'établissement, et en prenant appui sur le calendrier des actions éducatives (journée de la laïcité, journée internationale des droits des femmes, semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie...).
 - Utiliser toutes les situations, tous les temps éducatifs et tous les espaces de la vie à l'Ecole propices à la promotion et à l'exercice des principes et valeurs de la République.
- ***Faire respecter les principes et valeurs de la République dans le cadre scolaire***
 - Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence, contre le harcèlement et les haines en ligne.
 - Savoir appréhender les phénomènes de contestation des savoirs et d'atteinte à la laïcité et valeurs de la République, et apprendre à y réagir.
 - Connaître les procédures de signalement, y compris en cas de risque de radicalisation, notamment en lien avec les équipes académiques « valeurs de la République ».
 - Partager avec les parents d'élèves les principes et valeurs de la République.
 - S'assurer que tout intervenant dans le cadre scolaire respecte les principes et valeurs de la République.

1.5.5.3 Égalité entre les filles et les garçons (18h)

Cette formation s'inscrit dans la continuité de la précédente. L'arrêté du 16 juillet 2021 prévoit que 18 heures de formation soient consacrées à cet enseignement. Le cahier des charges relatif à la formation à l'égalité filles-garçons précise les objectifs et contenus de cette formation.

A l'instar des autres enseignements, ces heures sont ventilées dans les différents blocs. Des analyses de situations spécifiques à la discipline ou transdisciplinaires prenant appui sur ces textes ainsi que sur des travaux de recherche aident les étudiants à développer les gestes et postures professionnelles ajustées et à comprendre les enjeux éducatifs de ces questions.

- **BCC 1** « Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) »

La thématique de l'égalité filles-garçons est abordée concernant chaque discipline scolaire sous l'angle de la vigilance quant aux stéréotypes de genre pouvant générer une différenciation didactique invisible entre les élèves.

- **BCC 2** « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice »

Cette même vigilance est développée relativement à la pédagogie, à la gestion de classe et à l'évaluation. Particulièrement dans l'UE 2.2 « Accompagnement de l'élève et formation du citoyen », les étudiants développent leur réflexion critique quant à la construction du projet de l'élève et à la conception et la mise en œuvre des projets éducatifs dans le respect de la qualité et de l'animation égalitaire de la vie scolaire.

• **BCC 3** « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation »

Ce bloc, par les connaissances sur les savoirs sociaux fondamentaux qu'il développe, vise à renforcer la mise en œuvre de l'égalité filles-garçons grâce au travail en équipe dans les écoles et à la coopération au sein de la communauté éducative.

Pour rappel, les compétences communes (CC) associées aux thématiques dans le cadre de la formation à l'égalité filles-garçons.

Compétences-métier associées à des thématiques de formation	
CC1. Faire partager les valeurs de la République	- Avoir des connaissances sur les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'école et dans la société, l'ensemble des discriminations et violences de genre. - Comprendre que la notion de genre structure des représentations et des pratiques inégalitaires, y compris dans le système scolaire. - Concevoir et mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions en faveur de l'égalité dans sa classe, dans les écoles et les établissements. - Associer les élèves à la mise en œuvre d'un cadre scolaire et d'apprentissage égalitaire.
CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école	- Repérer les situations inégalitaires et de violences de genre pour y répondre de manière adaptée et ne pas les minorer. - Savoir qualifier au regard de la loi, pour agir de façon plus éclairée, les différentes formes de violences sexistes et sexuelles (harcèlement, agressions, insultes...), particulièrement à l'encontre des femmes et des LGBT+. - Connaître la réglementation de l'Éducation nationale concernant ces violences et les procédures de signalement. - Acquérir des connaissances et des méthodes pour animer des séances de réflexion avec les élèves sur l'égalité et les stéréotypes de sexe (à partir de supports ou de situations vécues avec les élèves) qui permettent l'expression contradictoire, en veillant à instaurer un cadre sécurisant. - Savoir aborder et gérer les situations conflictuelles que les actions pour l'égalité peuvent générer avec les élèves ou dans les équipes éducatives.
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage	- Savoir comment les inégalités et les stéréotypes sexistes se construisent chez les élèves et dans les socialisations enfantines et adolescentes, et leurs impacts possibles dans la relation éducative et les apprentissages. - Tenir compte des mécanismes du système de genre dans ses pratiques pédagogiques et éducatives (gestion des sanctions, de la prise de parole...). - Concevoir des situations égalitaires de travail en groupe ou de collaboration entre les élèves.
CC4. Prendre en compte la diversité des élèves	- Concevoir et aménager individuellement et collectivement des espaces égalitaires et inclusifs dans la classe (disposition des tables, coins jeux...) et les établissements (couloirs et circulations, toilettes, cour de récréation...) qui prennent en compte la diversité des expériences des élèves et des personnels. - Questionner les biais de genre, ainsi que les processus de hiérarchisation, d'invisibilisation et de minoration des femmes, dans la production des savoirs scientifiques et scolaires. - Connaître les liens existants entre d'une part les inégalités et les discriminations selon le sexe et d'autre part les inégalités et discriminations LGBT+phobes, et connaître les spécificités de chacune de ces inégalités et de ces discriminations. - Savoir comment les inégalités liées au sexe peuvent se cumuler avec d'autres inégalités et discriminations, notamment racistes, sociales ou en fonction du handicap.

CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation	- Enseigner des savoirs scolaires qui tiennent compte de l'expérience des femmes et des hommes et de l'objectif d'égalité dans toutes les disciplines. - Choisir et questionner les supports scolaires (manuels, affichages...) en tenant compte des représentations qu'ils véhiculent. - Tenir compte individuellement et collectivement de l'objectif d'égalité des sexes dans l'évaluation et les processus d'orientation, en prêtant une attention particulière à la place des filles dans les filières scientifique et numérique. - Concevoir et mettre en œuvre une éducation à la sexualité égalitaire entre les sexes et les sexualités et prenant en compte les groupes minorés.
CC6. Agir en éducateur et en éducatrice responsable et selon des principes éthiques	- Interagir de façon égalitaire dans l'ensemble de ses relations professionnelles avec les élèves, les personnels éducatifs et l'ensemble des membres de la communauté éducative, sans se montrer intrusif ou intrusive vis-à-vis de l'intimité des personnes, de leurs pratiques personnelles et des pratiques éducatives des familles. - Observer ses propres pratiques et ses attitudes, développer une réflexivité collective au sein des équipes éducatives.
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication	- Porter attention à la dynamique systémique des mécanismes de (re)production des inégalités pour ne pas uniquement agir sur des représentations et des comportements individuels.
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier	- Mettre en œuvre une communication égalitaire et inclusive vis-à-vis des élèves, des personnels des établissements et des membres de la communauté éducative, individuellement et collectivement.
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	- Mettre en œuvre une communication égalitaire et inclusive vis-à-vis des élèves, des personnels des établissements et des membres de la communauté éducative, individuellement et collectivement.
CC10. Coopérer au sein d'une équipe	- Connaître le fonctionnement du genre grammatical dans les langues vivantes utilisées pour repérer et expliquer les formulations problématiques en termes d'égalité.
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative	- Permettre l'appropriation des outils numériques pour les filles et les garçons à partir des situations d'enseignement-apprentissage mises en œuvre en classe. - Permettre aux élèves de développer des usages critiques d'Internet du point de vue du genre (biais genrés des moteurs de recherche ou des traductions sur Internet, fake news, représentations véhiculées...). - Repérer et prévenir les usages problématiques du numérique et des réseaux sociaux, notamment en matière de violence de genre, sans sur-responsabiliser les conduites des filles. - Identifier les signaux ténus de cybersexisme et de cyberviolence de genre pour y répondre de manière adaptée.
CC12. Coopérer au sein d'une équipe	- Développer sa capacité à examiner de manière critique son environnement professionnel (salle des professeurs, salle de classe, instances institutionnelles...). - Concevoir, pour soi et collectivement avec l'équipe éducative et les élèves, des indicateurs pour veiller à une meilleure égalité de traitement des élèves quel que soit leur sexe ou leur identité de genre, et sans les y réduire. - Initier et participer à une réflexion d'équipe au sein des écoles et des établissements sur les actions à mettre en œuvre pour assurer l'effectivité du principe d'égalité. - Veiller au respect des principes de l'égalité des sexes dans le fonctionnement de l'équipe éducative, notamment dans l'accès aux responsabilités et aux missions particulières. - Identifier les signaux ténus de sexisme au sein de l'équipe éducative pour les réguler collectivement.
CC13. Contribuer à l'action de la communauté éducative	- Prendre en compte l'égalité des sexes dans les actions développées dans le cadre du projet d'école ou d'établissement et dans leur mise en œuvre.

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves	- Favoriser le dialogue et l'établissement d'une relation de confiance avec les parents en explicitant les objectifs de l'école en matière d'égalité des sexes et en étant à l'écoute des questionnements, craintes et réticences pour pouvoir y répondre.
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école	- Savoir identifier les associations ou organismes complémentaires de l'école et les ressources des autres services de l'État ou des collectivités territoriales pour accompagner la mise en œuvre d'intervention en faveur de l'égalité des sexes dans les écoles et les établissements.
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	- Tenir compte des apports de la recherche sur le genre en éducation pour construire un regard critique sur les productions scientifiques de sa discipline et la mise en œuvre didactique et pédagogique des situations d'apprentissage. - Connaître les ressources disponibles pour intégrer la question de l'égalité dans les séances de cours et pour en tenir compte dans le fonctionnement des écoles et des établissements. - Actualiser ses connaissances sur les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes à l'école et dans la société, l'ensemble des discriminations et violences de genre.

Par ailleurs, l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) s'inscrit au croisement d'enjeux de santé publique et de citoyenneté. La circulaire du 04 février 2025 précise : « Elle s'inscrit dans le respect des principes et valeurs de la République, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Cette éducation est relative à :

- des questions de santé publique : contraception, prévention des grossesses précoces et non désirées, prévention des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida ;
- les relations entre les filles et les garçons et la promotion d'une culture de l'égalité (comprendre les stéréotypes pour lutter contre les discriminations) ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles, en particulier l'exploitation sexuelle des mineurs ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes, homophobes et transphobes, qui sont au fondement des discriminations ;
- la protection des droits humains ;
- le développement des compétences psychosociales, qui ont pour objectif d'améliorer les relations à soi et les relations aux autres ;
- l'amélioration du climat scolaire pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de toutes et de tous

La formation des étudiants autour des modules précédemment cités leur permettra de mieux appréhender les enjeux de l'EVARS.

1.5.5.4 Cadre de référence des compétences numériques

Selon le cadre réglementaire, « la formation prend en compte les outils numériques et leurs contextes d'usage. Les étudiants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques à disposition. La formation intègre la passation d'un parcours délivrant une attestation des compétences professionnelles, dans le cadre de référence des compétences numériques d'éducation. L'obtention du diplôme n'est pas conditionnée à l'atteinte d'un niveau de maîtrise de ces compétences. »

L'obtention du CRCN-Édu (Cadre de référence des compétences numériques) est nourrie par les enseignements dans plusieurs blocs :

- **BCC 1** « Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) »

D'un point de vue didactique, les étudiants consolident leur usage des outils et ressources numériques pour enseigner, différencier et évaluer les apprentissages de leurs élèves. La conception et l'analyse de situations d'apprentissage menées dans la totalité de ce bloc sont l'occasion de penser dans une logique de progrès la pertinence des situations proposées aux élèves dans leur diversité.

- **BCC 2** « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice »

Au-delà de l'approche technique, c'est également dans une perspective pédagogique critique que l'usage du numérique et de l'Intelligence Artificielle en contexte scolaire est abordé.

- **BCC 3** « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation »

Ce bloc conduit les étudiants à maîtriser le cadre juridique, les principes éthiques et les principes de sécurité du numérique au service des enseignements et des apprentissages.

- **BCC 4** « S'engager dans une démarche de développement professionnel » :

Les compétences sont alimentées au sein de ce bloc dans une dimension réflexive et éthique sur les intérêts et limites du recours à l'Intelligence Artificielle pour agir et se former.

Ces différents apports permettent aux étudiants de développer un niveau d'expertise supérieur dans les 5 domaines de compétences du référentiel CRCN. Ils peuvent ainsi mieux appréhender le PIX élève et identifier les activités permettant de développer ces mêmes compétences chez les élèves.

1.5.5.5 Transition écologique et développement soutenable

Le ministère de l'Education nationale a publié le 23 juin 2023 vingt mesures qui doivent permettre aux élèves de mieux comprendre les enjeux de la transition écologique dans le cadre des enseignements.

La mesure 5 énonce que d'ici 2027, tous les agents de l'Éducation nationale seront formés aux enjeux de la transition écologique.

La formation à la transition écologique et au développement soutenable constitue un enjeu éducatif majeur. Il participe à la formation du citoyen des élèves tout en développant chez eux des compétences psychosociales.

Les heures dédiées à la formation sont ventilées dans les différents blocs.

- **BCC 1** « Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s) »

Chaque discipline scolaire participe à la formation à la transition écologique. Des repères de progressivité et des attendus de fin de cycle guident les activités des enseignants. Les recherches montrent qu'une approche interdisciplinaire couplée une démarche de projet est favorable à l'engagement des élèves. L'UE 1.3 est particulièrement propice au développement des compétences professionnelles des étudiants dans ces domaines.

- **BCC 2** « Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice »

L'UE 2.2 « Accompagnement de l'élève et formation du citoyen », les étudiants développent leur réflexion critique quant à la construction du projet de l'élève et à la conception et la mise en œuvre des projets éducatifs dans le respect des valeurs de la République.

- **BCC 3** « Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public d'éducation »

La question de l'éducation à la transition écologique étant particulièrement sensible, ce bloc, par les connaissances sur les droits et devoirs qu'il développe, permet aux étudiants de réfléchir aux valeurs et postures à développer dans ce cadre. Ce bloc permet également de connaître les référentiels français, européens et internationaux relatifs au développement durable : le GreenComp et les objectifs d'apprentissage pour l'éducation en vue des objectifs de développement durable publiés par l'UNESCO en 2017.

Le système éducatif français définit quatre domaines de compétences EDD pour la scolarité :

- S'ouvrir à la complexité des thématiques de développement durable
- Faire preuve d'esprit critique pour appréhender les problématiques de développement durable
- Adopter un comportement éthique et responsable vis-à-vis de l'environnement et des sociétés humaines
- Agir individuellement et collectivement pour construire un monde durable.

1.5.5.6 Les compétences psycho-sociales

Selon l'OMS, il s'agit d'un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent de renforcer le pouvoir d'agir (capacitation), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives.

Pour l'Education nationale, « il constitue un levier majeur pour répondre aux défis auxquels l'école est confrontée en ce qu'il contribue au développement d'attitudes positives envers l'école, à l'amélioration de la réussite scolaire et du climat de classe ainsi qu'à l'épanouissement des élèves. »

Trois grandes catégories de compétences psychosociales peuvent être définies :

- **Des compétences intra-personnelles :**
 - Les compétences cognitives impliquent des activités mentales ;
 - Renforcer sa conscience de soi ;
 - Renforcer sa maîtrise de soi et son accomplissement.
 - Les compétences émotionnelles impliquent des processus affectifs
 - Renforcer sa conscience des émotions ;
 - Réguler ses émotions et son stress.
- **Des compétences interpersonnelles :**
 - Les compétences sociales impliquent des comportements.
 - Développer des relations constructives ;
 - Résoudre des difficultés relationnelles.

Tous les blocs contribuent à la formation des étudiants à la prise en compte de ces apports, particulièrement développés dans le BCC 2, pour le développement des CPS chez les élèves.

1.5.6 Méthodes pédagogiques, articulation avec les périodes de stage et préparation à l'insertion professionnelle

Afin de répondre aux préconisations ministérielles et particularités des lauréats de l'enseignement privé sous contrat (effectifs des cohortes, hétérogénéité territoriale) :

- Les professeurs stagiaires (2^{ème} année de master) sont en formation 2 jours par semaine, dont un jour commun sur l'ensemble du territoire national
- La formation peut être hybridée,
- La formation peut être, en partie, mutualisée au niveau territorial ou national.

Tous les enseignements prennent autant que de besoins appui sur des situations observées et/ou vécues en stage. Elles font l'objet d'analyse permettant aux futurs enseignants d'identifier des pistes de résolution des dilemmes professionnels.

Le développement de la réflexivité est au cœur de la formation. La création d'un portfolio peut permettre de garder des traces de l'activité professionnelle, de son analyse appuyée par des apports issus de la formation ou de son auto-formation.

Les épreuves de validation s'inspirent autant que possible de situations professionnelles authentiques pour garantir l'alignement pédagogique et l'expression de réelles compétences liées au métier.

1.6 Liens formation-recherche

1.6.1 Laboratoires auxquels est adossée la formation

La formation est adossée au LIRFE (Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les Questions Vives en Formation et en Éducation, [LIRFE | Site des chercheurs UCO](#)).

Rattachée à la Faculté d'éducation de l'Université Catholique de l'Ouest, l'Unité Propre de Recherche-UCO LIRFE (Numéro Répertoire National des Structures de Recherche : 202123747A), rassemble 26 enseignants-chercheurs titulaires, 20 associés et 23 doctorants.

UPR évaluée par l'HCERES, le LIRFE est un laboratoire interdisciplinaire de recherche ancré en sciences de l'éducation et de la formation et se donne pour objet les questions vives concernant son champ.

Parmi les trois axes développés par le laboratoire, l'axe *Circulation des savoirs et pluralité des acteurs et actrices* accueille des enseignants-chercheurs en sciences de l'éducation et de la formation issus de différents champs disciplinaires (sociologie, histoire, psychologie cognitive, neurosciences, psychanalyse, didactique professionnelle, didactique comparée...). Cet axe se donne comme programme de recherche de décrire, comprendre, analyser et modéliser des situations éducatives, qu'elles soient d'enseignement ou de formation dans le champs scolaire (de l'école maternelle à l'université) ou extra-scolaire. Une focale est portée sur l'étude de la transmission, l'appropriation et de la circulation des savoirs entre acteurs éducatifs. Les terrains investigués sont multiples et regroupent des acteurs et actrices tels que des membres d'équipes pédagogiques, (professeurs, formateurs...), d'équipes éducatives (psychologues, AESH, ATSEM, CPE...), de cadres scolaires (chefs d'établissement, IEN, IA-IPR...), de personnels associatifs etc. La thématique de l'émancipation peut être un fil conducteur aux différents travaux de recherche sur la circulation des savoirs inter et intra catégoriels. Les recherches collaboratives/participatives peuvent être une entrée méthodologique, épistémologique et théorique pour ces études. Différents paradigmes méthodologiques et méthodes qualitatives et quantitatives se côtoient et se complètent.

La formation est également adossée à l'APCoSS (Activité Physique, Corps, Sport et Santé). L'Unité Propre de Recherche-UCO APCOSS (Numéro Répertoire National des Structures de Recherche : 201223176U) est une équipe de recherche multidisciplinaire (Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales, Sciences de l'éducation, Histoire, Sciences de gestion) regroupant les enseignants-chercheurs de l'UCO (IFEPSA, UCO Angers et UCO Bretagne Sud) développent des recherches dans le domaine des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS).

Les deux axes développés par le laboratoire abordent des questions relatives à l'éducation par les activités physiques en prise avec la formation à l'enseignement. Les recherches associées à l'axe 1 (Activité physique, éducation et santé) s'inscrivent dans une politique d'éducation et/ou de maintien et de prévention de la santé par le biais de l'activité physique et d'une pratique sportive adéquate. Cette politique se traduit par l'objectif général d'améliorer la prise en charge de différents publics à des fins d'éducation, de santé et de développement personnel, avec un intérêt particulier pour l'augmentation de la capacité physique, la modification du comportement physique et le développement de la motricité. Les recherches associées à l'axe 2 (Sports, Gouvernances, Populations et Territoires) concernent notamment l'histoire des politiques et des pratiques éducatives en lien avec le corps, ceci dans l'optique d'aider à la compréhension des normes et valeurs véhiculées à travers les pratiques corporelles, auprès de publics hétérogènes, dans le contexte de l'éducation physique.

1.6.2 Formation à la recherche et par la recherche

Dans tous les enseignements du master M2E mention Professorat de écoles, les enseignants s'appuient sur les travaux et publications scientifiques. Le BCC 4 est l'occasion pour l'étudiant de se confronter lui-même à une activité de recherche, seul ou en groupe. L'UE4.1, développée sur les 4 semestres, permet une initiation aux diverses méthodologies de la recherche en éducation.

1.7 Accompagnement et Suivi pédagogique

1.7.1 Dispositifs d'intégration et de soutien pédagogique

Dans chaque ISFEC, un responsable pédagogique est au contact permanent du groupe dont il a la charge. Il assure l'accueil institutionnel et pédagogique et présente aux étudiants les attentes de la formation, les ressources disponibles et les modalités d'organisation et d'évaluation des enseignements. Chaque ISFEC dispose d'une Bibliothèque Universitaire ou d'un Centre de Documentation et d'Information qui lui est propre. Chaque étudiant bénéficie également des ressources de la Bibliothèque Universitaire de l'UCO dont les ressources numériques.

Dès leur entrée en formation, les étudiants bénéficient d'un ensemble de dispositifs favorisant leur intégration progressive à tous les niveaux. Une journée d'intégration est souvent prévue entre les promotions M1 et M2.

Le responsable de formation assure le suivi du groupe et propose des entretiens avec tous ceux qui semblent en difficultés mais se tient aussi à la disposition des étudiants de leur propre initiative.

Un référent ESH veille à la mise en place des aménagements nécessaires à la réussite des étudiants nécessitants.

1.7.2 Dispositifs d'accompagnement et de suivi pédagogique

Le suivi pédagogique repose sur une démarche d'accompagnement individualisée et continue tout au long de la formation. Des formateurs référents assurent le suivi individualisé des étudiants à travers des entretiens personnalisés, des bilans intermédiaires et des points d'étape permettant d'identifier les besoins spécifiques et d'ajuster les parcours. L'accompagnement des périodes de stage fait l'objet d'un suivi plus particulier, il permet de tisser des liens étroits entre le tuteur en établissement scolaire et le tuteur universitaire au service d'une alternance intégrative.

2 Architecture détaillée de la formation

2.1 Validation de la formation

2.1.1 Modalités de contrôle des compétences et des connaissances

L'évaluation terminale est la modalité de contrôle s'appliquant au master Enseignement et Education mention Professorat du second degré. Les productions, supports de cette évaluation terminale, revêtent des formes variées, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets, de mémoire. Afin de garantir l'uniformité des conditions donnant lieu à la délivrance du diplôme, les objectifs des épreuves écrites sont communs à tous les sites de formation.

Les MCC sont régies selon les principes suivants :

- La validation est annuelle par blocs de compétences et de connaissances ;
- L'organisation des épreuves des UE est semestrielle, avec un bulletin de notes à l'issue des semestres impairs ;
- Une seconde session est organisée en fin d'année universitaire pour les deux semestres en cours ;
- Concernant les compensations :
 - Les deux années ne sont pas compensables entre elles ;
 - Les semestres ne sont pas compensables entre eux ;
 - Les 5 BCC ne sont pas compensables entre eux ;
 - Les UE sont compensables au sein d'un BCC à chaque semestre et entre les 2 semestres d'une même année ;
- Concernant les notes plancher :
 - BCC 1 – UE 1.1 : 7/20 (du S1 au S4)
 - BCC 1 – UE 1.2 : 7/20 (du S1 au S4)
 - BCC 4 – UE 4.3 : 10/20 (au S3)

2.1.2 Jurys

Le jury est nommé conformément à la réglementation, présidé par un professeur de l'université de convention.

Pour obtenir le diplôme de master, l'étudiant doit avoir validé les deux années M1 et M2. Deux jurys ont lieu par an et valident les résultats des étudiants :

- Un jury annuel de première session a lieu dès que possible après les semestres pairs, examinant les résultats des deux semestres annuels. Il valide les résultats annuels de première session, en appliquant si besoin la compensation annuelle entre les UE d'un même bloc.
- Un jury annuel de seconde session valide les résultats semestriels et annuels de seconde session. Il se prononce également sur l'autorisation ou non de redoublement en cas d'année non acquise.

Des points de jury peuvent être accordés. À l'issue de ces jurys annuels sont édités un relevé de notes et un relevé de compétences.

Une commission pédagogique intermédiaire des semestres impairs a lieu dès que possible après les semestres impairs, pour permettre de renvoyer à l'étudiant un point d'étape grâce à un bulletin semestriel informatif (seules les notes apparaissent, à ce stade les crédits ne sont pas alloués).

2.1.3 Mise en œuvre de la VAE

Ce master peut être obtenu par la VAE (cf. section 1.3).

2.2 Organisation détaillée de chaque semestre

Les tableaux ci-après présentent l'organisation détaillée pour les 2 parcours.

2.2.1 Semestre 1 – parcours lauréat

Blocs et unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{nde} session	Crédits ECTS
BCC 1 : Maîtriser et enseigner les disciplines scolaires				
UE1.1 (1) : Développement d'une expertise disciplinaire	70h	1 écrit	1 écrit	10
UE1.2 (1) : Didactique disciplinaire et enseignement du 2D	90h	1 écrit	1 écrit	10
UE1.3 (1) : Interdisciplinarité et démarche de projet				
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves				
UE2.1 (1) : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	40h	1 dossier	1 dossier	6
UE2.2 (1) : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen				
UE2.3 (1) : Communication				
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation				
UE3.1 (1) : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	30h	1 oral	1 oral	4
UE3.2 (1) : Connaissance de l'établissement scolaire	9h			
UE3.3 (1) : Posture professionnelle, éthique et déontologie				
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE4.1 (1) : Démarche de recherche et mémoire	6h			
UE4.2 (1) : Développement professionnel	8h			
UE4.3 (1) : Langues vivantes étrangères	2h			
BCC 5 – Entrer progressivement dans le métier				
UE5.1 (1) : Stage				
TOTAL HEURES DE COURS	255h			30
STAGES SOPA : 6 semaines (162h)				

2.2.2 Semestre 2 – parcours lauréat

Blocs et unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{ème} session	Crédits ECTS
BCC 1 : Maîtriser et enseigner les disciplines scolaires				
UE1.1 (2) : Développement d'une expertise disciplinaire	70h	production ⁽¹⁾	production ⁽¹⁾	10
UE1.2 (2) : Didactique disciplinaire et enseignement du 2D	90h	1 écrit	1 écrit	10
UE1.3 (2) : Interdisciplinarité et démarche de projet				
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves				
UE2.1 (2) : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	34h	1 oral	1 oral	4
UE2.2 (2) : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen				
UE2.3 (2) : Communication	6h			
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation				
UE3.1 (2) : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice				
UE3.2 (2) : Connaissance de l'établissement scolaire	30h	1 dossier	1 dossier	4
UE3.3 (2) : Posture professionnelle, éthique et déontologie	6h			
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE4.1 (2) : Démarche de recherche et mémoire	18h	1 dossier	1 dossier	2
UE4.2 (2) : Développement professionnel	7h			
UE4.3 (2) : Langues vivantes étrangères				
BCC 5 – Entrer progressivement dans le métier				
UE5.1 (2) : Stage				
TOTAL HEURES DE COURS	261h			30
STAGES SOPA : 6 semaines (162h)				

(1) : modalité attestant de la maîtrise pratique de la discipline

2.2.3 Semestre 1 – parcours non lauréat

Blocs et unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{nde} session	Crédits ECTS
BCC 1 : Maîtriser et enseigner les disciplines scolaires				
UE1.1 (1) : Développement d'une expertise disciplinaire	105h	1 écrit	1 écrit	10
UE1.2 (1) : Didactique disciplinaire et enseignement du 2D	90h	1 écrit	1 écrit	10
UE1.3 (1) : Interdisciplinarité et démarche de projet				
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves				
UE2.1 (1) : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	40h	1 dossier	1 dossier	6
UE2.2 (1) : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen				
UE2.3 (1) : Communication				
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation				
UE3.1 (1) : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	30h	1 oral	1 oral	4
UE3.2 (1) : Connaissance de l'établissement scolaire	9h			
UE3.3 (1) : Posture professionnelle, éthique et déontologie				
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE4.1 (1) : Démarche de recherche et mémoire	6h			
UE4.2 (1) : Développement professionnel	8h			
UE4.3 (1) : Langues vivantes étrangères	2h			
BCC 5 – Entrer progressivement dans le métier				
UE5.1 (1) : Stage				
TOTAL HEURES DE COURS	290h			30
STAGES SOPA : 4 semaines (108h)				

2.2.4 Semestre 2 – parcours non lauréat

Blocs et unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{nde} session	Crédits ECTS
BCC 1 : Maîtriser et enseigner les disciplines scolaires				
UE1.1 (2) : Développement d'une expertise disciplinaire	105h	production ⁽¹⁾	production ⁽¹⁾	10
UE1.2 (2) : Didactique disciplinaire et enseignement du 2D	90h	1 écrit	1 écrit	10
UE1.3 (2) : Interdisciplinarité et démarche de projet				
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves				
UE2.1 (2) : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage	34h	1 oral	1 oral	4
UE2.2 (2) : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen				
UE2.3 (2) : Communication	6h			
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation				
UE3.1 (2) : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice	10h			
UE3.2 (2) : Connaissance de l'établissement scolaire	30h	1 dossier	1 dossier	4
UE3.3 (2) : Posture professionnelle, éthique et déontologie	6h			
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE4.1 (2) : Démarche de recherche et mémoire	18h	1 dossier	1 dossier	2
UE4.2 (2) : Développement professionnel	7h			
UE4.3 (2) : Langues vivantes étrangères				
BCC 5 – Entrer progressivement dans le métier				
UE5.1 (2) : Stage				
TOTAL HEURES DE COURS	306h			30
STAGES SOPA : 4 semaines (108h)				

(1) : modalité attestant de la maîtrise pratique de la discipline

2.2.5 Semestre 3 – parcours lauréat et non lauréat

Blocs et unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 ^{de} session	Crédits ECTS
BCC 1 : Maîtriser et enseigner les disciplines scolaires				
UE1.1 (3) : Développement d'une expertise disciplinaire	10h			
UE1.2 (3) : Didactique disciplinaire et enseignement du 2D	60h	1 dossier	1 dossier	6
UE1.3 (3) : Interdisciplinarité et démarche de projet	20h	1 dossier	1 dossier	3
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves				
UE2.1 (3) : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage				
UE2.2 (3) : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen	14h	1 dossier	1 dossier	2
UE2.3 (3) : Communication	6h			
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation				
UE3.1 (3) : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice				
UE3.2 (3) : Connaissance de l'établissement scolaire				
UE3.3 (3) : Posture professionnelle, éthique et déontologie	21h	1 oral	1 oral	4
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE4.1 (3) : Démarche de recherche et mémoire	18h	1 dossier	1 dossier	2
UE4.2 (3) : Développement professionnel	9h			
UE4.3 (3) : Langues vivantes étrangères	2h	Productions orale et écrite	Productions orale et écrite	3
BCC 5 – Entrer progressivement dans le métier				
UE5.1 (3) : Stage		1 oral	1 oral	10
TOTAL HEURES DE COURS	160h			30
STAGES en RESPONSABILITÉ : 9 semaines (243h)				

2.2.6 Semestre 4 – parcours lauréat et non lauréat

Blocs et unités d'enseignement	Volume horaire	Validation 1 ^{ère} session	Validation 2 nd e session	Crédits ECTS
BCC 1 : Maîtriser et enseigner les disciplines scolaires				
UE1.1 (4) : Développement d'une expertise disciplinaire				
UE1.2 (4) : Didactique disciplinaire et enseignement du 2D	70h	1 dossier	1 dossier	9
UE1.3 (4) : Interdisciplinarité et démarche de projet				
BCC 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves				
UE2.1 (4) : Connaissance de l'élève et des processus d'apprentissage				
UE2.2 (4) : Accompagnement de l'élève et formation du citoyen	20h	1 oral	1 oral	3
UE2.3 (4) : Communication				
BCC 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation				
UE3.1 (4) : Connaissance du système éducatif et du contexte d'exercice				
UE3.2 (4) : Connaissance de l'établissement scolaire				
UE3.3 (4) : Posture professionnelle, éthique et déontologie				
BCC 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel				
UE4.1 (4) : Démarche de recherche et mémoire	6h	Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance	8
UE4.2 (4) : Développement professionnel	12h			
UE4.3 (4) : Langues vivantes étrangères				
BCC 5 – Entrer progressivement dans le métier				
UE5.1 (4) : Stage		1 oral	1 oral	10
TOTAL HEURES DE COURS	108h			30
STAGES en RESPONSABILITÉ : 9 semaines (243h)				

2.3 Equipes pédagogiques

La constitution de l'équipe pédagogique relève de l'autonomie de chaque ISFEC. Elle repose sur un équilibre entre enseignants-chercheurs, formateurs et praticiens de terrain et sur les équipes déjà engagées dans la mise en œuvre du master MEEF.

- **Equipe pédagogique IFUCOME, UCO Angers**

Nom	Prénom	Titre/qualité
HUNYADI	Marie-Elise	MCF en Sciences de l'éducation, membre du LIRFE
JOFFREDO-LEBRUN	Sophie	MCF en Sciences de l'éducation, membre du LIRFE
ALLETRU	Amélie	MCF en Sciences de l'éducation, membre du LIRFE
DEPLACE	Christelle	MCF en Psychologie cognitive, membre du LIRFE
MALLARD	Simon	MCF en Sciences de l'éducation, membre du LIRFE
PEIGNE	Yolande	Docteur en sciences de l'Education
HEBRARD	Véronique	Docteur en sciences de l'Education
FERRIEU	Alban	Docteur en Education, Psychologue
FLAMMENT	Emerick	Docteur en Histoire Ancienne, Titre de coordinateur opérationnel
DUQUESNES	Olivier	Responsable vie scolaire, Titre de formateur
THONI	Olivier	Agrégé Mathématiques, Titre de formateur, formateur IA
BEUPERIN	Carl	Enseignant certifié EPS, DU Neurosciences et apprentissage
GOGON	Thierry	Enseignant certifié EPS, CAPPEI
RILLON	Anne-Zoé	MCF en Musicologie
HUNEAU	Denis	MCF en Musicologie
CHEVALLIER	Philippe	Agrégé en Education musicale
MICHAUD	Marc	MCF en littérature anglaise
BOZEC	Nathalie	Enseignant certifié anglais
LECLAIR	Anne	Enseignant certifié anglais
GUERIN	Stéphanie	Enseignant agrégé anglais
PONCET	Thierry	PRAG CE Espagnol, Titre de formateur
ESPEJO SUROS	Javier	Docteur en Philologie hispanique
PELTIER	Cyril	Docteur en Histoire de l'Art, Agrégé en Espagnol
ORMAECHEA	Virginie	Enseignant certifié espagnol
FROGER	Thierry	Enseignant agrégé arts plastiques
JANDON-GABARD	Véronique	Docteur en histoire de l'Art
REMY	Pierre-Alexandre	Artiste peintre
BRENOT	Viviane	Enseignant certifié arts plastiques
LECUYER	Paul-Henri	Docteur en Histoire ancienne
TULARD	Alexia	Enseignant agrégé en Histoire-Géographie
RIVREAU	Peggy	Docteur en géographie
BOUYRAT	Yann	Docteur en Histoire Contemporaine, Agrégé

- Equipe pédagogique IFUCOME, UCO Angers (suite)

Nom	Prénom	Titre/qualité
HERSPERGER	Marie	Enseignant certifié en Lettres
GARNIER	Agnès	Enseignant certifié en Lettres, titre de formateur
JEANNOT	Bernard	MCF en langue et littérature française
FAURE-FROGER	Stéphanie	Enseignant agrégé en Lettres
NOIRAULT	Lucie	Enseignant certifié en Mathématiques
DOUTRE	Sammy	Enseignant certifié en Mathématiques
LE SCIELLOUR	Philippe	Enseignant agrégé en Mathématiques
MERANT	Isabelle	Enseignant certifié en Mathématiques
HOCQUE	Benjamin	Docteur en économie, enseignant agrégé
CHIARUZZI	Julie	Enseignant agrégé en SES
GOURRAUD	Valérie	Enseignant certifié en SES
PASQUIER	Laetitia	Enseignant certifié en SES
PENIAZ	Olga	MCF en économie
LOCHU	Emmanuelle	PRAG CE SVT
LEROYER	Vincent	Enseignant agrégé en SVT
BASSET	Sandrine	Enseignant certifié en SVT
NOBLET	Christophe	Docteur en géologie
SEMELIN	Bruno	Docteur en géologie, agrégé en SVT
COUTABLE	Nadège	Enseignant agrégé en SVT
GUIHARD	Chantal	Docteur en didactique des Langues

- Equipe pédagogique ISFEC Bretagne, Rennes et Brest

Nom	Prénom	Titre/qualité
BOONE	Christophe	Docteur en Biologie
ESPERO SUJOS	Javier	Docteur en Philologie hispanique
JAMET	Luc	Docteur en Sciences de l'éducation
MERLE	Thomas	Docteur en Géographie
PALUD	Aurélie	Docteur en Littératures comparées
TAZARTEZ	Chloé	Docteur en Littératures comparées
BOUZIN	Aurélie	Enseignant certifié en Sciences Physiques
BRULE	Cédric	Enseignant certifié en langues/titre de formateur
CAILLEAU	Stéphane	Enseignant certifié en langues/titre de formateur
COQUEMONT	Annabelle	Enseignant certifié en Mathématiques
COUPECHOUX	Benoît	Enseignant certifié en Histoire- Géographie/titre de formateur
FORICHER	Sandrine	Enseignant certifié en Lettres modernes/titre de formateur
GEORGEAULT	Valérie	Enseignant agrégé en SVT/titre de formateur
GICQUELLO	Solenne	Enseignant agrégé EMCC

- **Equipe pédagogique ISFEC Bretagne, Rennes et Brest (suite)**

Nom	Prénom	Titre/qualité
LANGLAIS	Céline	Enseignant certifié en Documentation
MENGUY	Jean Charles	Enseignant agrégé en Mathématiques
RUAUT	Nathalie	Enseignant lycée professionnel/titre de formateur
SEBILLOT	Vincent	Enseignant certifié en Arts plastiques
LE DOARE	Andréa	Enseignant certifié en Documentation
LELANDAIS	Valérie	Enseignant certifié en Lettres/titre de formateur
FOUCHER	Laurent	Enseignant agrégé en Mathématiques
GUEGEN	Marie	Docteur en Sciences de l'éducation – STAPS
LE CORRE	Gaëtan	Docteur en Sciences de l'éducation – STAPS
MAREC	Jean-François	Docteur en sociologie de l'EPS – STAPS
BERTEAU	Vincent	Enseignant agrégé en EPS
GUIVARCH	Jean-François	Enseignant agrégé en EPS

- **Equipe pédagogique IFEPSA**

Nom	Prénom	Titre/qualité
ANGOT	Christophe	Docteur en STAPS
BILLI	Silvère	Docteur en STAPS
COURBALAY	Anne	Docteur en STAPS
DE MULLENHEIM	Pierre-Yves	Docteur en STAPS
GOMET	Doriane	Docteur en STAPS
LESSARD	Coralie	Docteur en STAPS
OGER	Marie	Docteur en STAPS
PENARD	Etienne	Docteur en STAPS
TERRÉ	Nicolas	Docteur en STAPS
BERTAUD	Gaëtan	Enseignant agrégé en EPS
BIDAULT	Émilie	Enseignant agrégé en EPS
DIGARD	Lucie	Enseignant agrégé en EPS
FONTAINE	Camille	Enseignant agrégé en EPS
GENDREAU	Florent	Enseignant agrégé en EPS
GIRARDEAU	Sandrine	Enseignant agrégé en EPS
PERRAUDEAU	Cécile	Enseignant agrégé en EPS
PICHON	Murielle	Enseignant agrégé en EPS
RAUT	Yves-Marie	Enseignant agrégé en EPS

- Equipe pédagogique ISFEC Atlantique

Nom	Prénom	Titre/qualité
BOSSARD	Sophie	Docteur en Sciences de l'éducation, Professeur agrégée
BOUZERAND	Thiphaine	Professeur certifiée en collège et lycée
BROSSAUD	Cécile	Professeur agrégée en LV
CAMPAGNE	Isis	Professeur certifiée en lycée en PC - Titre de formateur
CELEYRON	Timothée	Professeur certifiée en Lettres
CHAUVIN	Claire	Docteur, Professeure en Lycée en Lettres
CHEVREUX	Clarisse	Professeur certifiée en Lettres
CLERGEOT	Claude	Professeur certifié en lycée
COLIN	Alexandre	Professeur certifié en LV
COLIN	Laurence	Professeur certifiée en LV/Titre de formateur
CUTLER	Wendy	Docteur en langues, civilisation et littératures étrangères,
DALLE	Aurore	Professeur certifiée en LV
DAVID	Pascal	Professeur en Lycée - Titre de dirigeant
DEVILLARD	Thierry	Professeur certifié en Lettres
ETRONNIER	Nathalie	Professeur certifiée en Lettres
FERRE	Alexandre	Professeur certifié en Lettres
GOLEBIEWSKA	Inga	Professeur des écoles – Titulaire du CAPPEI
GUIET	Sonia	Professeur des écoles – Titulaire du CAPPEI
GUIHARD	Chantal	Docteur en didactique des Langues, professeur certifiée
LE GARS	Stéphane	Docteur en Histoire des sciences et épistémologie, professeur certifié
LE VIGOUROUX	Philippe	Docteur en Épistémologie, histoire des sciences et des techniques, MCF
LEDU	Romain	Professeur agrégé en SVT
LEDUC	Johann	Professeur certifié SVT
LUDA	Stéphanie	Professeur de collège SVT
MATHE	Laetitia	Professeur agrégée en SVT
ORDRONNEAU	Anne	Professeur de collège et lycée
PERONNO	Virginie	Professeur certifiée en SVT
PERRAUDEAU	Franck	Professeur en Lycée - Titre de dirigeant
PHILIP-BOUTEFEU	Nathalie	Professeur certifiée en LV
PICOUL	Loïc	Professeur certifié CPGE
RIPOT	Jean-François	Professeur en Lycée - Titre de dirigeant
ROUSSELLE	Laure-Anne	Professeur agrégée en SVT
SAVINA	Brigitte	Professeur en Lycée - Titre de dirigeant
TANNIOU	Sophie	Docteur en langues
VIAU	Stéphanie	Professeur certifiée en Lettres

3 Processus d'amélioration continue

3.1 Modalités d'évaluation des enseignements

A la fin de chaque semestre les étudiants sont interrogés via des enquêtes d'appréciation des enseignements. Les résultats de ces enquêtes font l'objet d'une présentation et d'une discussion lors des réunions de délégués et ce, en vue du conseil de perfectionnement.

3.2 Instances contribuant au processus d'amélioration continue

Plusieurs instances de pilotage du master Enseignement et Éducation contribuent à ce processus.

3.2.1 Le Comité Académique de Formation

Ses membres de droits sont :

- Le recteur de l'UCO, son équipe rectorale (vice-recteurs, secrétaire général) ;
- Les délégués territoriaux à la Tutelle de la Formation (Bretagne, Centre Val de Loire Poitou-Charentes, Pays de la Loire, La Réunion) ;
- Le doyen de la faculté d'éducation, et les responsables académiques des mentions du master ;
- Les directeurs des ISFEC des territoires cités.

Il se réunit deux à trois fois par an, à l'initiative du recteur de l'UCO ou de son représentant qui propose son ordre du jour et l'anime, et est chargé de traiter tout point utile à la mise en œuvre du master.

3.2.2 Le Groupe Comité Technique de Formation

Plusieurs membres le composent :

- Le doyen de la faculté d'éducation
- Les responsables académiques des mentions du master ;
- Les directeurs des ISFEC des territoires cités ;
- Des responsables de formation des ISFEC ;
- De personnalités qualifiées invitées selon l'ordre du jour par le comité

L'ingénierie de formation est co-élaborée par l'Université catholique et les ISFEC. Le CTF est chargé notamment de :

- Contribuer à la construction la maquette du master ;
- Elaborer les syllabi ;
- Concevoir les SAE ;
- Analyser les résultats des étudiants ;
- Prendre en compte les résultats des enquêtes d'appréciation des enseignements afin de proposer des améliorations éventuelles.

3.2.3 Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement au niveau du master se réunit une fois par an à l'initiative des responsables académiques.

Il est constitué :

- du doyen de la faculté doyen de la faculté d'éducation ou son représentant
- des délégués d'étudiants des divers ISFEC,
- de deux représentants des directeurs d'ISFEC,
- des représentants du monde professionnel.

Il met en dialogue les différents acteurs de la formation afin de contribuer au processus d'amélioration de la formation.

4 Annexes : Tableaux synoptiques

Deux annexes accompagnent ce document. Elles présentent sous forme de tableau synoptique la formation déclinée en Blocs de Connaissances et de Compétences, Unités d'enseignement et Éléments constitutifs. Y sont précisés les volumes horaires, les ECTS attribués ainsi que les modalités de contrôle de connaissances et compétences :

- Annexe 1 : Parcours Lauréat
- Annexe 2 : Parcours non Lauréats (OPCO)